



SCHWEIZER EISLAUF-VERBAND
UNION SUISSE DE PATINAGE
UNIONE SVIZZERA DI PATTINAGGIO

Berne, le 1^{er} juillet 2003

A tous les clubs affiliés à l'USP

L I C E N C E S

Mesdames, Messieurs,

Suite à différentes remarques faites lors de l'assemblée des délégués du 24 mai 2003 à Berne, le comité central de l'USP a décidé que la validité saisonnière des licences serait maintenue, c'est-à-dire du 1^{er} mai au 30 avril.

Les licences accordées pour l'année 2003 sont - sans frais supplémentaires - ainsi valables jusqu'au 30 avril 2004.

Le renouvellement d'une licence, valable jusqu'à la date ci-dessus indiquée, coûte CHF 40.-- (**à payer au moyen du bulletin de versement pré-imprimé**), une nouvelle licence, changement de club ou autre modification revient à CHF 50.-- (**à régler avec un bulletin de versement neutre**). Dès le 1^{er} mai 2004 il sera à nouveau possible d'effectuer ces versements à l'aide d'un seul bulletin.

Courant mars 2004, nous vous ferons parvenir les bulletins de versement pour le renouvellement des licences valables alors du 1^{er} mai 2004 au 30 avril 2005.

Nous espérons avoir ainsi répondu favorablement aux intervenants, cela dans le but essentiel de simplifier les travaux administratifs.

Avec nos messages les plus sportifs

UNION SUISSE DE PATINAGE
Le président central:

(Roland Wehinger)